



**COMMUNE DE HOTTON**

**CONVOCATIION DU  
CONSEIL COMMUNAL**

**Art. L1122-11** *Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins 10 fois par an.*

**Art. L1122-12** *Le conseil est convoqué par le collège des bourgmestre et échevins. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège des bourgmestre et échevins est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.*

**Art. L1122-13** *Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.(...)*

**Art. L1122-15** *Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil. La séance est ouverte et close par le président.*

**Art. L1122-17** *Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites à l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.*

**Art. L1122-24** *Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.*

*L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents ; leurs noms seront insérés au procès-verbal. Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace, au moins cinq jours francs avant l'assemblée ; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le conseil.*

Hotton, le lundi 15 juin 2020

A Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11, -12, -13, -15, -17 et -24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu **le mardi 23 juin 2020 à 19 H 00**, à la salle communale de Fronville (rue du Ban).

**ORDRE DU JOUR :**

*Première – deuxième – troisième convocation.*

**SEANCE PUBLIQUE :**

01. Approbation du PV de la séance du 19 mai 2020.
02. Communication des décisions de Tutelle.
03. Budget communal - Modification budgétaire n°1 2020 : approbation.
04. Modification de l'octroi de la prime à la fréquentation du « Recyparc » pour les ménages et seconds résidents de la Commune de Hotton : décision.
05. Octroi d'une prime « COVID 19 » aux ménages et seconds résidents de la Commune de Hotton : décision.
06. Octroi d'une prime « COVID 19 » de soutien en faveur de commerces locaux : décision.
07. Mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 concernant la taxe sur les embarcations de descente de l'Ourthe utilisées dans un but lucratif pour l'exercice 2020 : décision.
08. Rapport du Receveur régional relatif au paiement d'une facture relative aux travaux d'embellissement du cimetière de Fronville : ratification.
09. ASBL Riveo – octroi d'une subvention complémentaire en 2020 : décision.
10. Octroi d'une avance récupérable à la Royale Entente Sportive Melreux – Hotton : décision.
11. Avenant au marché de concession « gestion de l'espace cinéma de la Commune de Hotton » : approbation.
12. Avenant à la mise en location d'un bien immobilier situé à Hotton, Rue Simon n° 14 : approbation.
13. Urbanisme : Acquisition des parcelles cadastrées 1D302B et 1D303D à Hotton – décision.
14. Marché de désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement du parc communal : approbation des conditions et du mode de passation.
15. Marché de travaux d'entretien des voiries communales (2020) - Approbation des conditions et du mode de passation.
16. Marché de désignation d'un auteur de projet – Aménagement de la Place de Menil-Favay –

- Approbation d'études complémentaires (analyse de terres).
17. Marché d'aménagement d'un trottoir Rue du Levant : approbation des conditions et du mode de passation.
  18. Marché d'agrandissement de la salle de répétition du Royal : approbation des conditions et du mode de passation.
  19. Installation et utilisation d'un système de surveillance : décision.
  20. Modification du règlement communal relatif aux funérailles et sépultures : approbation.
  21. Tutelle sur certains actes des Fabriques d'Eglise : Compte 2019 de la FE de Hotton : décision.
  22. Tutelle sur certains actes des Fabriques d'Eglise : Compte 2019 de la FE de Melreux : décision.
  23. Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE 2020) – décret ATL : approbation.
  24. Adhésion au réseau des Maires pour la Paix : décision.
  25. AG de l'intercommunale Idelux Développement : approbation.
  26. AG de l'intercommunale Idelux Projets Publics : approbation.
  27. AG de l'intercommunale Idelux Environnement : approbation.
  28. AG de l'intercommunale Idelux Eau : approbation.
  29. AG de l'intercommunale Idelux Finances : approbation.
  30. AG de l'intercommunale SOFILUX : approbation.
  31. AG de l'intercommunale VIVALIA : approbation.
  32. AG de La Terrienne du Luxembourg SCRL : approbation.
  33. AG de l'OTW : approbation.

HUIS CLOS :

34. Personnel enseignant : désignation à titre temporaire : ratification (2 délibérations).
35. Nomination à titre définitif d'une employée d'administration : décision.
36. Nomination à titre définitif d'une graduée spécifique : décision.

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Marie-France Dewez

Le Bourgmestre,  
Jacques Chaplier

